Image not found or type unknown

décès communauté univeselle

Par **mona85**, le **24/05/2013** à **14:40**

bonjour
suite au décès de mon papa, couple passé en communauté universelle depuis 17 ans , maman voudrait confirmation que nous n avons pas besoin de notaire ni d' expertise de la maison dont ils ont l usufruitier depuis 18 ans; les economies sont en assurance vie et la voiture au nom des 2 parents;
et voulons savoir si on peut nous demander la confirmation d heredité;

merci d avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés